

PLAN DE COURS

DDU-2000 : Aménagement durable du territoire

NRC 84004 | Automne 2020

Mode d'enseignement : À distance

Temps consacré : 3-0-6	Crédit(s) : 3
------------------------	---------------

Le cours vise à initier l'étudiant à la problématique et aux modes d'organisation de l'aménagement du territoire, particulièrement dans le contexte québécois et dans une perspective de développement durable. Il cherche à amener l'étudiant à comprendre pourquoi et comment une société planifie et contrôle l'occupation, l'utilisation et la transformation de son territoire. Après avoir exploré l'histoire, les acteurs, les grands objectifs et enjeux de l'aménagement du territoire, le cours poursuit l'étude de ses principales composantes : le cadre législatif, le zonage et les instruments de contrôle de l'usage du sol, le transport, la protection de l'environnement et l'exploitation des ressources naturelles, la notion de planification ainsi que les outils et les données qu'elle comporte, les rapports entre l'aménagement du territoire et le développement durable.

Ce cours est offert à distance en mode asynchrone. En fonction des directives de la santé publique, veuillez prendre note que si des examens sous surveillance peuvent être réalisés, ceux-ci ont lieu en soirée ou la fin de semaine. Plus de détails seront fournis ultérieurement.

Plage horaire

Sur Internet

-	00h00 à 00h00	Du 31 août 2020 au 11 déc. 2020
---	---------------	---------------------------------

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=118010>

Coordonnées et disponibilités

Édouard La France

Professeur

3117-ABP

edouard.la-france.1@ulaval.ca

Gilles Fontaine

Professeur

Abitibi-Price, 3173


gilles.fontaine@ggr.ulaval.ca

Disponibilités

Sur rendez-vous.

Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 414331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 414331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

Sommaire

Description du cours	5
Introduction	5
But	5
Objectifs généraux	5
Approche pédagogique	6
Modalités d'encadrement	6
Charge de travail et calendrier	6
Contenu du cours	8
Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental	9
Intimidation	9
Contenu et activités	9
Évaluation et résultats	10
Liste des évaluations	10
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	10
Travail pratique - travail en commun de 4 à 5 personnes	10
Contrôle 1 : Définitions	11
Contrôle 2 : Aménagement et Développement durable	11
Contrôle 3 : Patrimoine	12
Contrôle 4 : Planification et zonage	12
Contrôle 5 : Cadre légal de l'AMT	13
Contrôle 6 : Qualité de l'environnement et agriculture	13
Contrôle 7 : Territoire public, forêt et eau	13
Contrôle 8 : mines et transport	14
Participation aux forums	14
Examen final	14
Barème de conversion	15
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat	15
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle	15
Correction linguistique, retard et présentation des travaux	16
Absence aux examens	16
Évaluation de l'enseignement	16
Gestion des délais	16
Évaluation sommative	16
Évaluation formative	16
Matériel didactique	17
Matériel obligatoire	17
Site web de cours	17

Matériel complémentaire	17
Portail thématique de la Bibliothèque	17
Spécifications technologiques	17
Médiagraphie et annexes	18
Bibliographie	18

Description du cours

Introduction

Le cours DDU-2000, *Aménagement durable du territoire*, vise à initier l'étudiant (e) à la problématique et aux modes d'organisation de l'aménagement du territoire, tout particulièrement dans le contexte québécois. Il cherche à amener l'étudiant (e) à comprendre pourquoi et comment une société planifie et contrôle l'occupation, l'utilisation et la transformation de son territoire.

Le cours présente d'abord une introduction de la pratique de l'aménagement du territoire en insistant surtout sur les acteurs impliqués, les objectifs poursuivis et les enjeux spécifiques à ces interventions publiques. Des définitions utiles sont formulées pour assurer une compréhension du sujet. Un bref historique de l'urbanisme, de ses origines jusqu'à nos jours, permet de situer et d'éclairer les liens qui unissent cette pratique à celle de l'aménagement du territoire. Le cours engage ensuite l'étude des liens observés entre l'aménagement et le développement durable. Puis, le cours se poursuit par l'étude des principales composantes de l'aménagement du territoire au Québec: soit les contenus législatifs, les réglementations d'urbanisme et les divers instruments de contrôle de l'usage du sol, les politiques et les interventions en matière de gestion du patrimoine, de la protection du territoire et des activités agricoles, de la protection de l'environnement, la mise en valeur des ressources et des milieux naturels et, finalement, des transports.

Ce « Plan de cours » a pour objectif de vous préparer à suivre le cours. Il définit en quelque sorte un mode d'emploi, non seulement pour le matériel didactique du cours, mais aussi pour le cheminement que vous devez adopter et les différentes exigences auxquelles vous devez répondre.

Bonne lecture et bon cours !

But

Le but du cours est d'initier l'étudiant(e) aux modes d'organisation et d'aménagement du territoire, et plus particulièrement à ceux appliqués et exercés au Québec. L'intention est de l'amener à comprendre pourquoi et comment sont planifiées et contrôlées l'occupation, l'utilisation et la transformation du territoire. Partant d'une étude de l'organisation foncière du territoire québécois, le cours examine les raisons, les conditions et les contraintes de la pratique actuelle de l'aménagement du territoire, que ce soit en milieu urbain, rural, agricole, forestier, hydrique ou naturel. Le cours explique les enjeux et les défis que cette pratique pose en termes de liberté individuelle, de légitimité et d'efficacité du pouvoir public, de gestion de l'urbanisation, de mise en valeur des terres et des ressources naturelles, de développement (régional, local, communautaire, durable), de protection du patrimoine, de l'environnement, des rives et du paysage, d'organisation spatiale des services publics et des équipements, etc. Ces questions seront traitées à travers une explication détaillée du cadre législatif, administratif et politique de l'aménagement du territoire au Québec et illustrées à l'aide d'exemples concrets.

Objectifs généraux

L'étudiant(e) doit acquérir un ensemble de connaissances génériques et particulières reliées à la nature complexe de l'aménagement, notamment : la planification politique du développement territorial, le contrôle réglementaire de l'utilisation du sol, la technique du zonage et la notion de droit acquis, les processus de participation publique, la gestion de l'urbanisation, l'affectation des terres et la protection de la zone agricole, des rives, de l'environnement, du patrimoine immobilier et du paysage. Par conséquent, l'étudiant(e) devra être en mesure d'appliquer ces connaissances à l'analyse d'une problématique d'aménagement du territoire par un travail pratique.

Au terme de ce cours, l'étudiant(e) doit :

- Comprendre les conditions spécifiques à l'étude et à la pratique de l'aménagement du territoire au Québec ;
- Être capable de comprendre les enjeux et certains défis politiques, économiques et culturels de l'aménagement du territoire;
- Connaître les rouages de l'organisation foncière, de la planification spatiale / territoriale et de la dynamique des établissements humains au Québec;
- Connaître les politiques et les lois relatives à l'aménagement du territoire adoptées au Québec depuis la Seconde Guerre mondiale;
- Connaître les institutions publiques chargées de l'aménagement au Québec;
- Connaître les principaux outils et instruments de l'aménagement du territoire au Québec : schéma d'aménagement et de développement, plan et règlements d'urbanisme, technique du zonage, dérogations mineures, droits acquis, études d'impact environnemental, arrondissements historiques, aires protégées, etc.;

- Avoir développé sa capacité à identifier et à comprendre un problème d'aménagement et, pour le résoudre, à esquisser une solution pertinente ;
- Savoir exploiter des bases de données utiles en aménagement du territoire.

Approche pédagogique

Cours entièrement en ligne

Travail pratique (T.P.)

Contrôles sommatifs

Lectures et forums de discussion

Modalités d'encadrement

La rétroaction fournie par le responsable s'effectue en général en classe, soit par le forum de discussion et, selon le cas, par courrier électronique (questions plus personnelles). Pour les questions portant directement sur la matière, le responsable du cours répond au plus à une semaine d'avance sur le calendrier pédagogique. Donc, lors de la première semaine, il peut répondre par rapport aux deux premières semaines. Il est important de prendre conscience que la réponse aux questions posées par courrier électronique ou sur le forum ne sera pas instantanée. Le responsable répondra à son courrier électronique au moins deux à trois fois par semaine soit dans un délai de 48 heures les jours ouvrables. Afin d'éviter des délais supplémentaires, il est recommandé d'être explicite dans vos questions et commentaires.

Le forum de discussion vous permet de discuter de divers points de contenu avec les autres étudiants. Le forum est un outil qui vous permet d'échanger avec les étudiant(e)s et le responsable du cours. Le responsable répond aux questions non traitées pas les autres étudiants et rectifie, au besoin, les réponses ou interventions des autres participants dans les mêmes délais que pour le courrier électronique.

Pour toutes questions relatives à la matière du cours et à son déroulement nous vous suggérons d'utiliser le forum de discussion. Le forum a pour but de permettre aux étudiants inscrits à ce cours de communiquer, entre eux et avec le responsable, leurs opinions et questions sur différents sujets traités dans les modules du cours, lors des lectures ou des questionnaires formatifs. Donc il s'agit de commentaires pertinents sur un sujet précis, d'interrogations clairement exprimées, d'opinions personnelles bien argumentées, d'interventions faisant suite aux questions ou commentaires de collègues. Ainsi vous pourrez recevoir des réponses des autres participants ou du responsable qui agit comme médiateur ou répond en l'absence de réponse des autres participants.

L'ensemble du matériel didactique est disponible sur la plateforme de diffusion de cours. Sur le Portail, vous trouverez tout ce qu'il faut pour réussir ce cours : textes, exposés, démonstrations, forum, exemples, exercices, liens web, etc. Chaque semaine, vous êtes invité à consulter la section *Contenu et activités* décrivant les activités d'apprentissage et d'évaluation au programme.

À la suite de votre envoi du travail pratique (TP), le responsable vous transmettra vos résultats et des commentaires écrits.

Charge de travail et calendrier

À l'automne 2020 ce cours de trois crédits est offert en ligne sur une session de **15 semaines**. La somme de travail exigée pour l'étude des modules, les lectures obligatoires, les exercices et la réalisation des évaluations est de 135 heures par session soit plus de **9 heures par semaine**.

CALENDRIER

Semaine / Date	Module / Sujet	Activités d'apprentissage	Évaluation
		Présentation du cours	Ouverture du forum

<p>1 31/08/2020</p>	<p>Module 1</p>	<p>Introduction à l'aménagement du territoire</p> <p>Définition</p> <p>Historique : l'urbanisme des origines à nos jours</p>	<p>Contrôle 1 en ligne Module 1 2,5 %</p> <p>Disponible en ligne du 04/09 à 00h00 jusqu'au 06/09 à 23h59</p>
<p>2 07/09/2020</p>	<p>Module 2</p>	<p>Aménagement du territoire et développement durable.</p>	<p>Contrôle 2 en ligne Module 2 2,5 %</p> <p>Disponible en ligne du 11/09 à 00h00 jusqu'au 13/09 à 23h59</p>
<p>3 14/09/2020</p>	<p>Module 3</p>	<p>Patrimoine et aménagement du territoire</p>	<p>Contrôle 3 en ligne Module 3 2,5 %</p> <p>Disponible en ligne du 18/09 à 00h00 jusqu'au 20/09 à 23h59</p>
<p>4-5 21/09/2020 28/09/2020</p>	<p>Module 4</p>	<p>Planification et zonage</p> <p>Zonage et droits acquis</p> <p>Lotissement</p>	<p>Contrôle 4 en ligne Module 4 10 %</p> <p>Disponible en ligne du 02/10 à 00h00 jusqu'au 04/10 à 23h59</p> <p>Fin de la formation des équipes sous ENA pour la réalisation du travail pratique (T.P.) le 04/10 2020 à 23h59.</p>
<p>6-7 05/10/2020 12/10/2020</p>	<p>Module 5</p>	<p>Loi sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme (LAU)</p> <p>Les MRC</p> <p>Les instruments de planification</p> <p>La Loi sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme (LAU)</p> <p>Les règlements d'urbanisme</p>	<p>Contrôle 5 en ligne Module 5 10 %</p> <p>Disponible en ligne du 16/10 à 00h00 jusqu'au 18/10 à 23h59</p>
<p>8 19/10/2020</p>	<p>Module 6</p>	<p>Qualité de l'environnement et aménagement du territoire</p>	
<p>SEMAINE DE LECTURE</p>			

10 02/11/2020	Module 7	Protection du territoire agricole et aménagement du territoire	Contrôle 6 en ligne Modules 6 et 7 5 % Disponible en ligne du 06/11 à 00h00 jusqu'au 08/11 à 23h59 Date limite dépôt du TP le 15/11/2020 à 23h59 30 % de la note finale
11 09/11/2020	Module 8	Territoire public Aménagement des forêts	
12 16/11/2020	Module 9	Eau	Contrôle 7 en ligne Modules 8 et 9 5 % Disponible en ligne du 20/11 à 00h00 jusqu'au 22/11 à 23h59
13 23/11/2020	Module 10	Mines	
14 30/11/2020	Module 11	Transport	Contrôle 8 en ligne Modules 10 et 11 2,5 % Disponible en ligne du 04/12/2020 à 00h00 jusqu'au 06/12 à 23h59
15 12/12/2020	Examen final 20 %		Disponible en ligne le 12/12/2020 de 9h00 à 16h00 Fermeture des forums le 12 décembre 2020 à 08h59

Contenu du cours

La structure du cours se divise en **11 modules**. La matière du cours comprend :

1. Les notes de cours et de présentation en classe relatives aux modules;
2. Des textes et des références complémentaires, tous disponibles en ligne;
3. Des notes de conférences et vidéos.

Aperçu des modules :

1. Introduction générale à l'aménagement du territoire
2. L'aménagement du territoire et le développement durable
3. Patrimoine immobilier construit et l'aménagement du territoire
4. La planification et le zonage en aménagement du territoire
5. Le cadre légal de l'aménagement du territoire au Québec
6. La qualité de l'environnement et l'aménagement du territoire
7. La protection du territoire agricole et l'aménagement du territoire
8. Le territoire public, les forêts et l'aménagement du territoire
9. L'eau et l'aménagement du territoire
10. Les mines et l'aménagement du territoire
11. Les transports et l'aménagement du territoire

Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 418-656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/> 

Intimidation

Les enseignants du cours ne toléreront aucune forme d'intimidation, de racisme ou de sexisme.

La Loi sur l'instruction publique définit l'intimidation ainsi : « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. » (art. 13, paragr. 1.1).

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Module 1 : Introduction à l'aménagement du territoire	31 août 2020
Module 2 : Aménagement du territoire et développement durable	7 sept. 2020
Module 3 : Urbanisme et patrimoine	14 sept. 2020
Module 4 : Planification et zonage 21-09-2020 et 28-09-2020	21 sept. 2020
Module 5 : Le cadre légal de l'aménagement du territoire 05-10-2020 et 12-10-2020	5 oct. 2020
Module 6 : La qualité de l'environnement	19 oct. 2020
Module 7 : Protection du territoire agricole	2 nov. 2020
Module 8 : Territoire public et forêt	9 nov. 2020
Module 9 : Eau et aménagement du territoire	16 nov. 2020
Module 10 : Mines et aménagement du territoire	23 nov. 2020
Module 11 : Transport et aménagement du territoire	30 nov. 2020
Travail pratique : auxiliaires et prof	15 nov. 2020

Examen final : auxiliaire et prof	12 déc. 2020
Réponses aux questions préparatoires à l'examen	31 août 2020
Vidéos	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluation et résultats

Liste des évaluations

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Travail pratique - travail en commun de 4 à 5 personnes	Dû le 15 nov. 2020 à 23h59	En équipe	30 %
Contrôle 1 : Définitions	Du 4 sept. 2020 à 00h00 au 6 sept. 2020 à 23h59	Individuel	2,5 %
Contrôle 2 : Aménagement et Développement durable	Du 11 sept. 2020 à 00h00 au 13 sept. 2020 à 23h59	Individuel	2,5 %
Contrôle 3 : Patrimoine	Du 18 sept. 2020 à 00h00 au 20 sept. 2020 à 23h59	Individuel	2,5 %
Contrôle 4 : Planification et zonage	Du 2 oct. 2020 à 00h00 au 4 oct. 2020 à 23h59	Individuel	10 %
Contrôle 5 : Cadre légal de l'AMT	Du 16 oct. 2020 à 00h00 au 18 oct. 2020 à 23h59	Individuel	10 %
Contrôle 6 : Qualité de l'environnement et agriculture	Du 6 nov. 2020 à 00h00 au 8 nov. 2020 à 23h59	Individuel	5 %
Contrôle 7 : Territoire public, forêt et eau	Du 20 nov. 2020 à 00h00 au 22 nov. 2020 à 23h59	Individuel	5 %
Contrôle 8 : mines et transport	Du 4 déc. 2020 à 00h00 au 6 déc. 2020 à 23h59	Individuel	2,5 %
Participation aux forums	Du 31 août 2020 à 00h00 au 12 déc. 2020 à 08h59	Individuel	10 %
Examen final	Le 12 déc. 2020 de 09h00 à 16h00	Individuel	20 %

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Travail pratique - travail en commun de 4 à 5 personnes

Date de remise :	15 nov. 2020 à 23h59 Contribution au travail d'équipe : 22 nov. 2020 à 23h59
Mode de travail :	En équipe
Pondération :	30 %
Répartition de la correction et critères :	80 % Corrigé par l'enseignant 20 % Contribution au travail d'équipe

Critère	Notation

Vos collègues répondaient à vos courriels	5
Vos collègues ont réalisés le travail convenu selon l'échéancier	10
Vos collègues ont participés pleinement à la réalisation du travail	5

Remise de l'évaluation :

[Boîte de dépôt](#)

Le dépôt électronique fera foi du respect de la date et de l'heure.

Directives de l'évaluation :




Pour les codes du Registre foncier : **VOIR** la vidéo. **L'équipe 1 prend le code de l'étudiant 1** et ainsi de suite.

Partant du mode de gouvernance établi, de textes législatifs, de rapports d'analyse et des différents outils développés dans le cadre des interventions publiques en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine immobilier, le présent exercice vise à familiariser les étudiants-es avec les processus en vigueur au Québec dans ce domaine précis d'intervention. Faisant partie à part entière du processus d'aménagement du territoire, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel se veut également une démarche gouvernementale désireuse d'intégrer les principes du développement durable. Ce travail pratique (T.P.) permettra d'approfondir plusieurs réalités et enjeux reliés à cette démarche. Finalement, deux questions soulevées au T.P. consistent à rechercher des informations en provenance du Registre foncier du Québec et du site de la Ville de Québec pour un lot existant sur ce territoire municipal.

Les directives pour la réalisation du TP sont indiquées dans le document ci-dessous.

La formation des équipes est de votre ressort. Le forum est un bon outil pour un premier contact.

Fichiers à consulter :

-  [DDU-2000_TP_A20 version finale V_21-08-2020.pdf](#) (248,23 Ko, déposé le 21 août 2020)
-  [Codes_étudiants_automne_2020\[2019\].docx](#) (15,48 Ko, déposé le 10 sept. 2020)
-  [Enregistrement #6.mp4](#) (2,29 Mo, déposé le 10 sept. 2020)

Contrôle 1 : Définitions

Titre du questionnaire :

[Contrôle 1 - Module 1](#)

Période de disponibilité :

Du 4 sept. 2020 à 00h00 au 6 sept. 2020 à 23h59

Tentatives :

1 tentative permise

Mode de travail :

Individuel

Pondération :

2,5 %

Directives :

Ce premier contrôle porte sur le contenu du **module 1**; notes de cours, powerpoint, lectures et vidéos.

Il comporte **20 questions** et avez **40 minutes** pour le réaliser.

- 6 questions sur la Capsule informatives ;
- 7 questions sur les notes de cours/PPT/ ;
- 5 questions sur les lectures obligatoires ;
- 2 questions sur les vidéos.

AVIS: Les étudiants bénéficiant de mesures d'accommodation auront, selon les dispositions contenues dans leur lettre, du temps supplémentaire pour compléter le questionnaire.

Contrôle 2 : Aménagement et Développement durable

Titre du questionnaire : [Contrôle 2 - Module 2](#)
Période de disponibilité : Du 11 sept. 2020 à 00h00 au 13 sept. 2020 à 23h59
Tentatives : 1 tentative permise
Mode de travail : Individuel
Pondération : 2,5 %
Directives : Ce contrôle porte sur le contenu du **module 2**, soit l'aménagement du territoire et le développement durable.

Il comporte 20 questions. Vous avez **40 minutes** pour le réaliser.
- 10 questions sur les notes de cours/PPT (10 points);
- 7 questions sur les lectures obligatoires (8 points);
- 3 questions sur la vidéo de Crambes (3 points).

AVIS :
Les étudiants bénéficiant de mesures d'accommodation auront du temps supplémentaire pour compléter le questionnaire.

Contrôle 3 : Patrimoine

Titre du questionnaire : [Contrôle 3 - Module 3](#)
Période de disponibilité : Du 18 sept. 2020 à 00h00 au 20 sept. 2020 à 23h59
Tentatives : 1 tentative permise
Mode de travail : Individuel
Pondération : 2,5 %
Directives : Ce contrôle porte sur le contenu du **module 3**, soit l'aménagement du territoire et le patrimoine

Il comporte 20 questions. Vous avez **40 minutes** pour le réaliser.
- 13 questions sur les notes de cours/PPT ;
- 7 questions sur les lectures obligatoires.

AVIS :
Les étudiants bénéficiant de mesures d'accommodation auront du temps supplémentaire pour compléter le questionnaire.

Contrôle 4 : Planification et zonage

Titre du questionnaire : [Contrôle 4 - Module 4](#)
Période de disponibilité : Du 2 oct. 2020 à 00h00 au 4 oct. 2020 à 23h59
Tentatives : 1 tentative permise
Mode de travail : Individuel
Pondération : 10 %
Directives : Ce contrôle porte sur le contenu du **module 4**, soit la planification et le zonage.

Il comporte **25 questions** et vous avez **50 minutes** pour le réaliser.

AVIS :
Les étudiants bénéficiant de mesures d'accommodation auront du temps supplémentaire pour compléter le questionnaire.

Contrôle 5 : Cadre légal de l'AMT

Titre du questionnaire :	Contrôle 5 - Module 5
Période de disponibilité :	Du 16 oct. 2020 à 00h00 au 18 oct. 2020 à 23h59
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	10 %
Directives :	Ce cinquième contrôle porte sur le contenu du module 5, soit la LAU

Il comporte **25 questions**. Vous avez **50 minutes** pour le réaliser.

- 24 questions sur les notes de cours + PPT ;
- 1 question portant sur le texte de Castonguay dans la revue *Urbanité*.

AVIS :

Les étudiants bénéficiant de mesures d'accommodation auront du temps supplémentaire pour compléter le questionnaire.

Contrôle 6 : Qualité de l'environnement et agriculture

Titre du questionnaire :	Contrôle 6 - Modules 6 et 7
Période de disponibilité :	Du 6 nov. 2020 à 00h00 au 8 nov. 2020 à 23h59
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	5 %
Directives :	Ce sixième contrôle porte sur le contenu des modules 6 et 7 , soit la qualité de l'environnement et le territoire agricole.

Il comporte **20 questions** et vous avez 40 minutes pour le réaliser.

AVIS :

Les étudiants bénéficiant de mesures d'accommodation auront du temps supplémentaire pour compléter le questionnaire.

Contrôle 7 : Territoire public, forêt et eau

Titre du questionnaire :	Contrôle 7 - Modules 8 et 9
Période de disponibilité :	Du 20 nov. 2020 à 00h00 au 22 nov. 2020 à 23h59
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	5 %
Directives :	Le contrôle 7 porte sur tout le contenu obligatoire des modules 8 et 9 .

Vous avez **40 minutes** pour le réaliser du moment où vous ouvrez le questionnaire. Il comporte **20 questions** :

- 10 questions sur le module 8 ;
- 10 questions sur le module 9.

AVIS:

Les étudiants bénéficiant de mesures d'accommodation auront, selon les dispositions contenues dans leur lettre, du temps supplémentaire pour compléter le questionnaire.

Contrôle 8 : mines et transport

Titre du questionnaire :	Contrôle 8 - Modules 10 et 11
Période de disponibilité :	Du 4 déc. 2020 à 00h00 au 6 déc. 2020 à 23h59
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	2,5 %

Participation aux forums

Titre du forum :	Participation aux forums
Période de contribution :	Du 31 août 2020 à 00h00 au 12 déc. 2020 à 08h59
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	10 %
Directives de l'évaluation :	

Le *Forum* vous permet de discuter en tout temps avec votre groupe et votre responsable. Cette façon de communiquer est asynchrone et, généralement, vous ne recevrez pas immédiatement une rétroaction des autres participants ou du modérateur.

Pour dix interventions pertinentes sur le Forum *Actualité en Aménagement du territoire*, nous accordons **dix points**. Pour ce faire, **vous devez effectuer dix interventions pendant la session** portant sur l'actualité en aménagement du territoire sur le forum *Actualité en Aménagement du territoire*. **Une participation moindre que dix interventions ne sera PAS comptabilisée**. Une personne qui fait quatre interventions, par exemple, aura 0/10.

Des thèmes d'actualité à propos des modules ou des lectures obligatoires peuvent aussi faire l'objet d'intervention. Ces interventions doivent se faire dans le forum *Actualité en Aménagement du territoire*.

Tant les questions, les réponses que les commentaires doivent être **pertinents**, bien **argumentés et élaborés**. Par exemple, si vous ne publiez qu'un lien Web, votre participation ne sera pas comptabilisée.

Le modérateur peut aussi poser des questions ou soulever des interrogations pour compléter les échanges. Il apportera des précisions, des ajouts par rapport aux réponses apportées par les autres participants ou répondra en l'absence de celles-ci.

Outre la possibilité d'obtenir un 10 %, le *forum* remplace, en autant que faire se peut, les échanges qui se déroulent dans un cours en présentiel.

Gilles Fontaine et Édouard La France, août 2020

Examen final

Titre du questionnaire : Examen final
Période de disponibilité : Le 12 déc. 2020 de 09h00 à 16h00
Tentatives : 1 tentative permise
Mode de travail : Individuel
Pondération : 20 %
Directives :

Cet examen est disponible pour une période de **7 heures (9h00 à 16h00)**.

L'utilisation d'internet pour répondre aux questions de cet examen est interdit.

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49


Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

Retard motivé : Z

Cours non complété : E (échec)

Note retardée par le professeur : M

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 23 à 46 dudit Règlement, à : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire> 

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

1. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
2. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
3. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
4. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
5. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/reglement-des-etudes-2014.pdf, entré en vigueur le 3 juin 2014. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site monPortail.ulaval.ca/accommodement et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans monPortail.ulaval.ca/accommodement pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans monPortail.ulaval.ca/accommodement afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours des deux premières semaines de cours.

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Un maximum de 15 % pourra être enlevé aux résultats de chacun des examens et des travaux pour des fautes de grammaire, d'orthographe, de ponctuation ou de syntaxe, ainsi que pour la propreté du document, et cela à raison d'un demi-point (0,5 %) par faute ou erreur constatée. La correction des travaux d'étudiants non francophones fera l'objet d'une considération particulière.

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré; **une pénalité de -50% par jour.**

Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.
- Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.
- Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens ou à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) n'est acceptable.
- Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.
- L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

Évaluation de l'enseignement

En conformité avec la [Politique de valorisation de l'enseignement et Dispositions relatives à l'évaluation de l'enseignement à l'Université Laval](#), il est possible que le cours que vous suivez soit évalué. Si tel est le cas, vous recevrez une invitation à remplir un questionnaire d'appréciation en ligne [ou transmis par la poste selon le cas]. Votre opinion est très importante car elle permettra d'améliorer la qualité de ce cours. Nous comptons donc grandement sur votre collaboration.

Gestion des délais

Conformément au règlement universitaire, la correction des évaluations sera complétée au maximum 10 jours ouvrables après leur remise / leur passation.

Évaluation sommative

Dans ce cours, l'évaluation sommative se traduit par un travail pratique, sept contrôles, un forum et un examen final en ligne.

Évaluation formative

Dans ce cours, l'évaluation formative se concrétise par des questions pour chacun des modules, accessibles dans l'onglet Contenu et activités / questions préparatoires à l'examen.

Matériel didactique

Matériel obligatoire

Cette sous-section n'a pas encore été complétée par votre enseignant.

Site web de cours

Le site web du cours est situé sur la plate-forme de cours disponible à l'adresse suivante : <https://www.portaildescours.ulaval.ca>.

Le matériel didactique disponible sur le site web du cours comprend :

- les notes de cours (en format pdf)
- les contrôles
- le travail pratique
- les questionnaires formatifs et les accès aux forums du cours
- les références (liens web, vidéos, logiciels, glossaire et bibliographie)

Matériel complémentaire



Guide citoyen du droit québécois de l'environnement

Auteur : Baril, Jean, auteur, Francoeur, Louis-Gilles, Rouyère, Bruno, illustrateur

Éditeur : Éditions Écosociété (Montréal, Québec , 2018)

ISBN : 9782897194109

Portail thématique de la Bibliothèque

La Bibliothèque de l'Université Laval offre à ses usagers l'accès à des informations et des outils en recherche documentaire regroupés par discipline :

- Livres, articles, documents multimédias, etc.
- Bases de données de la discipline
- Nouveautés
- Suggestions de votre conseiller à la documentation
- Trucs et astuces
- Etc.

Pour explorer les ressources de votre discipline, cliquez sur le lien suivant : www.bibl.ulaval.ca/mieux/chercher/index_portails

Spécifications technologiques

Pour pouvoir suivre ce cours, vous devrez disposer du matériel et des logiciels suivants :

	Logiciels	Adresse web	Prix
Lecteur PDF	Acrobat Reader version 9.0 ou +	www.adobe.com	Gratuit

Machine virtuelle	Java	www.java.com	Gratuit
Lecteur Flash	Macromedia Shockwave Player	www.adobe.com	Gratuit

Médiagraphie et annexes

Bibliographie

Outre les sources bibliographiques disponibles à la fin des notes de cours de chaque module, vous retrouverez une médiagraphie spécifique à chacun des modules.